

PV de l'Assemblée Constitutive le 6 septembre 2017, à 19h
Au Cazard à Lausanne
(15, Pré du Marché)

Liste des membres présents : Martin Boehler, Claire-Lise Saudan, Marie-France Fillettaz, Emilie Lambelet, Leonard Camposo, Jacques-Etienne Rastorfer, Rémy Chatelain, Sophie Conne, Viviane Bonjour, Amandine Kauttu, Catherine Chabloz, Bernard Grandjean, Eric Michel, Michèle Charrière, Anne Sumi, Alain Sumi.

Liste des excusé-e-s : Nicole Mages Moulin, Joanne Tissot, Stefania Klemm, Anne-Laure Goldenschue, Pierrette Schouwey, Marc Siegenthaler, Catherine Felchlin Biefer, Jean Curchod, Yves de Siebenthal, Anne-Marie Chevalley.

Scrutin :

- Les membres AVMES et AVMD ont signé une feuille de présence.
- Nombre de membres présents et des suffrages : 16 (la majorité absolue est de 9).
2 membres invités : Yves Froidevaux (secrétaire général SPV) et Gregory Durand (président SPV)
- Scrutateur : 1 devrait suffire, il s'agit de Catherine Chabloz.

Ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

1. Accueil

Rémy Chatelain, président par intérim de l'AVMES et **Michèle Charrière**, présidente de l'AVMD saluent l'assemblée et les remercient de leur présence.

Interrogation des présidents sur l'intérêt suscité par les rencontres formelles, telles que celle-ci. Question ouverte : comment susciter l'intérêt des gens et particulièrement celui des jeunes enseignants spécialisés.

2. Election du président et des secrétaires du jour

Décision : **Bernard Grandjean** est élu à l'unanimité comme président de l'Assemblée.

Claire-Lise Saudan et **Marie-France Fillettaz** seront les secrétaires du jour.

3. Présentation de la nouvelle association

Message clair reçu par le SESAF afin que l'AVMES (168 membres), créée depuis 1973, ainsi que l'AVMD, active depuis plus de 100 ans (67 membres), fusionnent en une seule

association. Ceci notamment pour transmettre des préoccupations communes du terrain ; l'unité faisant la force.

4. Discussion et adoption des nouveaux statuts

Votation de l'article 1

Les enseignant-e-s spécialisé-e-s des secteurs public et parapublic, membres de la Société Pédagogique Vaudois (SPV), sont réunis selon les statuts de la SPV en une association professionnelle désignée sous le nom de :

Enseignant-e-s Spécialisé-e-s Vaud

Décision : L'article 1 est accepté à l'unanimité.

A 19h25, l'ESV est constituée (Enseignant-e-s spécialisé-e-s vaudois-e-s)

Modification des articles :

- Pour rappel les membres avaient jusqu'au 01.08.2017 pour faire part de modifications des statuts.
- Les articles peuvent être modifiés en tout temps.

Article 2, puce 6 :

- se préoccuper de la formation spécifique à la pédagogie spécialisée

Modification : le mot « continue » est supprimé.

Article 7 :

Suppression de la puce 4

Article 11 :

Modification : Sauf cas d'urgence, la convocation est adressée quinze jours à l'avance.

Article 18, puce 4 :

- défendre les droits et les intérêts individuels et/ou collectifs des membres

Modification : suppression de la fin de la phrase « en collaboration avec la SPV »

Article 22 :

Discussion sur une modification concernant l'approbation par le Comité cantonal SPV.

En votation, les autres membres ont refusé cette modification, sauf 3 absentions.

L'ensemble des articles ont été passés en revue.

Décision : Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

5. Présentation et élection du nouveau comité

- Présentation des membres des anciens comités par Rémy Chatelain (AVMES) et Michèle Charrières (AVMD).
- 4 membres des anciens comités (2AVMES et 2AVMD) se proposent pour le nouveau comité ESV. Il s'agit de : **Eric Michel, Bernard Grandjean, Claire-Lise Saudan et Marie-France Fillettaz.**

Décision : élection validée et acclamée

Nous devrions élire un président ou une présidente. Aucun membre du comité ne s'étant présenté, les tâches seront réparties entre les membres.

6. Validation des délégués dans les commissions

- Rémy Chatelain reprend la liste des commissions et les explicite pour les anciens membres AVMD.
- Nouvelle commission : organe d'évaluation des mesures de contraintes dans les établissements de pédagogie spécialisée.
- Commission paritaire professionnelle (CCP Social) et Plateforme travailleurs (PFT) : **il manque 1 suppléant**. Réunions les mardis matins 1x/mois.
- Conseil de fondation du Fonds de prévoyance PREVIVA : **il manque un délégué** (cf. assemblée dissolutive).
- Commission consultative de l'enseignement spécialisé (DFJC-SESAF-Associations) : Il n'y a pas eu de rencontre depuis la constitution de cette commission. **Rémy reste délégué jusqu'en 2018**.
- Conférence des présidents des associations SPV (CP SPV) : **1 membre du comité, à définir** lors de notre prochaine rencontre.
- AD-FSF (Faitière) : **il manque 1 délégué**.
- Assemblée des délégués SPV (AD SPV) : nombre de délégués à recalculer (fusion des deux associations). **Il manque en tous cas 1 droit et 1 suppléant. Marie-France Fillettaz** se propose comme nouveau délégué (en remplacement de Martin Boehler, démissionnaire).
- Délégation à Forum-Horizon (présentation aux gymnasiens des formations d'enseignant spécialisés HEP Université) : **Stéfania Klemm et Sandrine Boschetti**.
- Comité d'organisation de la journée pédagogique : **Emilie Lambelet, Eric Michel, Bernard Grandjean, Stéfania Klemm**.
- Commission intersyndicale des Prafos : **poste vacant** depuis le départ de Florence Chapuisat.
- Commission « Organe d'évaluation des mesures de contraintes dans les établissements de pédagogie spécialisée » (nouvelle commission) : **Amandine Kauttu se propose**.

7. Election des vérificateurs-trices des comptes

Vérificateurs des comptes ou commission des finances.

Stéfania Klemm est démissionnaire.

Déléguées : Damaris Gouba et Anne Sumi

Suppléante : Catherine Chabloz suppléante

8. Propositions individuelles :

Sophie Conne propose de discuter prochainement en comité de la relation avec les inspectrices (nouvelles depuis août 2016) et de discuter de la procédure PES.

9. Discours de Grégory Durand

- Le président de la SPV félicite et remercie les membres présents pour la création de cette nouvelle association.
- Il fait remarquer le travail qu'il y a sur la planche en lien avec l'application de la LPS.
- Il rappelle de faire passer l'information aux directeurs concernant la journée pédagogique.

Clôture à 20h45